

CONDITIONS GENERALES DE VENTE NOMS DE DOMAINE

La souscription à toutes les formules d'hébergement de sites web et/ou gestion de noms de domaine par CH1 est soumise aux conditions générales suivantes :

Les présentes "conditions générales" ont pour objet de régir le contrat conclu entre la SARL CH1, dont le siège social est à Cherbourg 50100 place Jean Moulin et ses clients dénommés ci-après "l'utilisateur", désigné par le(s) bon(s) de commande.

La souscription du bon de commande emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales qui s'appliquent à tous les services de Ch1 (création de sites Internet, enregistrement de nom de domaine, hébergement de site web, référencement, courrier électronique, commerce sécurisé). Ces clauses et conditions prévalent sur toutes autres clauses différentes pouvant figurer sur la commande de l'utilisateur.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Nom de domaine : Nom composé de chiffres de 0 à 9 et/ou de lettres de A à Z et/ou du signe "-", désignant sur le réseau Internet un site Web et/ou les adresses Email affiliées.

Adresse I.P. (Internet Protocol) : série de nombres constituant l'élément d'identification sur le réseau de l'Internet d'une machine.

Le Client : Personne physique ou morale ayant formulé une demande de réservation et/ou d'autres services à la société CH1 pour un ou plusieurs noms de domaine.

InterNic : Organisme responsable de l'enregistrement des noms de domaine notamment de type .com, .org et .net.

Afnic : Organisme responsable de l'enregistrement des noms de domaine notamment de type .fr, et tm.fr.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles ch1 offre de procéder à la réservation de noms de domaine notamment de type .com, .net, .org, .fr, tm.fr, etc. afin de permettre à toute personne physique ou morale de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix sous réserve de disponibilité.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS FOURNIES PAR CH1

3.1 - ch1 s'engage à tout mettre en oeuvre pour procéder à l'enregistrement, auprès des organismes compétents, du nom de domaine pour lequel le client lui aura adressé une commande dans les termes et conditions ci-après définies. ch1 ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat.

3.2 - L'enregistrement d'un nom de domaine ne constitue en aucun cas une activation de ce nom de domaine et a fortiori pas une souscription à un service d'hébergement. Toutefois ch1 pourra mettre en place à la demande du Client un service de redirection inclus dans l'enregistrement initial qui consistera à rediriger les messages Email vers une boîte à lettres existante, et les accès à la page type [http://www. Mon-nom.com](http://www.Mon-nom.com) vers une page de site Web choisie par le Client.

3.3 - En cas de décision ultérieure du client de choisir la société CH1 comme hébergeur, ch1 s'engage à lui offrir une réduction des frais d'installation normalement dûs lors de la souscription d'un tel hébergement.

ARTICLE 4 - DISPONIBILITE ET ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE

4.1 - La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom, en particulier tout nom relevant de la propriété commerciale et du copyright.

ARTICLE 5 - ACCEPTATION PREALABLE DES REGLES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE NOMMAGE, AINSI QUE DES REGLES DE RESOLUTION DES CONFLITS

5.1 - Toute demande de réservation signifie l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage régissant le niveau d'enregistrement sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

5.2 - Les règles administratives et techniques de nommage ainsi que les règles de résolution des conflits afférentes au niveau d'enregistrement .com, .net, et .org sont disponibles sur le site de l'InterNIC à l'adresse <http://www.networksolutions.com/legal/dispute-policy.html>

5.3 - Les règles administratives et techniques de nommage afférentes au niveau d'enregistrement .fr et ses dérivés sont accessibles sur le site de l'Afnic à l'adresse <http://www.afnic.fr>

5.4 - De fait, il appartient au client de fournir à ch1 les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, comme par exemple mais de manière non exhaustive un extrait KBis ou l'identifiant au répertoire INSEE pour un nom de type .fr ou encore un certificat d'enregistrement à l'Institut National de la Propriété

Industrielle pour un nom de type .tm.fr.

ARTICLE 6 - PRIX DES SERVICES, PAIEMENT

6.1 - Les prix en vigueur sont ceux mentionnés sur le bon de commande signé et retourné par le client. Les prix

sont payables à l'envoi de la commande, une facture mentionnant la TVA est fournie systématiquement.

6.2 - Tout abonnement commencé est dû. Même en cas de résiliation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

6.3 - Les tarifs pratiqués par les différents organismes centraux d'enregistrement (AFNIC, INTERNIC, etc), pouvant varier, ch1se réserve la faculté de répercuter ces éventuelles variations sur ses propres tarifs. Pour cette raison les frais annuels et de maintenance, notamment dûs à compter du 1er janvier suivant la date de réservation pour les enregistrements de type .fr et dérivés sont communiqués sous réserve de telles variations.

6.4 - ch1 se réserve la faculté de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes sur les frais annuels et de maintenance précités.

ARTICLE 7 - ENREGISTREMENT DE LA COMMANDE

La demande de réservation du client ne sera prise en considération qu'à réception par ch1 des présentes conditions générales et du bon de commande dûment rempli et signé par le client, ainsi que le cas échéant des documents requis pour l'enregistrement.

ARTICLE 8 - PRISE D'EFFET DE LA RESERVATION

La réservation du nom de domaine n'est effective qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés ou de la confirmation adressée au client par courrier électronique de la part de ch1.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE DU FAIT DE L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE

9.1 - Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. Il lui appartient de prendre toutes précautions utiles afin de s'assurer que le nom ne constitue pas une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur et qu'il ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

9.2 - De même, eu égard à la portée de l'enregistrement d'un nom de domaine, il appartient au client de prendre toutes dispositions utiles pour s'assurer d'une protection juridique efficace du nom de domaine, notamment mais de manière non exhaustive, au regard des législations nationales et/ou internationales sur le droit des marques.

9.3 - En aucun cas ch1 ne saurait être tenu pour responsable à quel que titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine. 9.4 - Le client s'engage à garantir ch1 de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre du fait de l'enregistrement d'un ou plusieurs nom de domaine.

ARTICLE 10 - SUSPENSION DU CONTRAT ET REFUS DE TRANSFERT

10.1 - En cas d'inexécution par le client de quelconque de l'une de ses obligations, ch1 se réserve le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit.

10.2 - ch1 se réserve la faculté de s'opposer à toute demande de transfert d'un ou plusieurs noms de domaine, dès lors que le client serait débiteur pour l'un de ces noms du prix de la réservation ou de toute autre somme due au titre du présent contrat.

ARTICLE 11 - EXECUTION DU CONTRAT

Le fait pour ch1 de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes conditions générales de vente, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

ARTICLE 12 - FIN DU CONTRAT

Le contrat de réservation peut prendre fin à tout moment sur simple demande de transfert du nom de domaine ou à la suite d'une demande d'hébergement de site sous ce nom.

ARTICLE 13 - CESSIBILITE DU CONTRAT PAR CH1

CH1 se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

ARTICLE 14 - OBLIGATION D'INFORMATION

Le client s'engage à informer par écrit ch1 de toute modification concernant sa situation utile à la gestion de son nom de domaine ou des services affiliés éventuellement souscrits. (Notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).



ARTICLE 15 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de ch1, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi Informatiques et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations fournies dans le cadre de la commande.

ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

16.1 - Le présent contrat est régi par la loi française.

16.2 - Sous réserve de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cherbourg.